

Carte grise - Démarches administratives

(Arnaque aux faux sites administratifs dans les départements)

[Commune de Brie \(35\)](#)

Carte grise - Démarches administratives 2023 (Arnaque aux faux sites administratifs dans les départements)

Pour obtenir votre carte grise, vous devez effectuer les démarches en ligne sur le site officiel <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et UNIQUEMENT sur ce site.

ATTENTION !

Il est important de ne pas utiliser d'autres sites qui peuvent vous proposer des services frauduleux à un coût plus élevé, mais vous pouvez suivre ces étapes pour éviter les erreurs et les fraudes potentielles.

Si vous avez perdu votre certificat d'immatriculation, des informations utiles sont disponibles pour vous aider.

En cas de difficultés pour faire votre demande en ligne, vous pouvez également demander l'aide d'un professionnel de l'automobile agréé pour vous aider dans vos démarches.